

COMMENT SE PRÉPARER À RENCONTRER UN-E SOIGNANT-E

- **Je me renseigne** sur le-la soignant-e et je tente de m'assurer qu'il a une attitude bienveillante envers les personnes grosses
- **J'utilise les outils Internets** : *Liste safe Gyn&Co, Liste Gras Politique, groupes Facebook, recommandations de concerné-es*
- **Je fais une liste claire** des points que je souhaite aborder avec mon médecin
- **Je n'hésite pas à me faire accompagner** par un-e tiers sécurisant-e - *ami-e, personne militante, etc* - qui pourra réagir pour moi si je ne le peux pas

Pendant l'entretien

- **Je n'hésite pas à dire non** et à contre dire le-la soignant-e, c'est mon corps et je le connais mieux que quiconque
- **J'ai le droit de refuser** tout examen qui me semble inapproprié ou qui me met mal à l'aise
- **J'ai le droit de refuser de répondre** à des questions, ou à demander des précisions sur leur légitimité
- **J'ai le droit de recadrer la discussion** si elle s'éloigne du sujet de ma consultation
- **J'ai le droit de quitter le cabinet** du soignant-e sans payer si il-elle est grossophobe, je n'ai pas à le supporter
- **J'ai le droit de demander des explications** et les implications des traitements ou examens donnés par le médecin

ET SI LA CONSULTATION S'EST MAL PASSÉE ?

Je ne culpabilise pas, un-e médecin doit savoir recevoir, soigner et écouter tousTes les patientes de manière objective, c'est son métier, c'est la loi.

Je change de soignant-e et cherche par les réseaux de concerné-es ou ami-es un-e meilleur-e praticien-ne.

Je n'hésite pas à donner les pratiques du soignant-e grossophobe sur les **réseaux sociaux**, dans les groupes militants, et à Gras Politique.

Je préviens mes proches concerné-es de la dangerosité de ce médecin.

Si je le souhaite, j'adresse un courrier recommandé à l'**Ordre National des Médecins** avec le récit de la consultation problématique.

Si il s'agit d'un acte gynécologique **non consenti** et que vous pensez avoir subi une violence sexuelle, je me rapproche d'**interlocuteur-trices aidant-es** qui m'aideront et m'orienteront

GROSSOPHOBIE MÉDICALE

Parlons-en !



<http://graspolitique.wordpress.com>
FB : Gras Politique / @graspolitique_
graspolitique@gmail.com



LA GROSSOPHOBIE C'EST QUOI ?

UNE OPPRESSION SPECIFIQUE AUX PERSONNES GROSSES

La grossophobie est une oppression spécifique aux personnes grosses. Elle s'appuie sur la base du body-shaming subi par tousTes, mais s'exprime plus violemment et de manière systémique pour les personnes grosses. La grossophobie s'exprime dans tous les aspects de la vie quotidienne :

- Vie quotidienne : regard jugeant, réflexions, pressions de l'entourage pour perdre du poids, difficultés amoureuses, pressions sexuelles, transports en communs peu adaptés, espace public hostile

- Santé : difficultés à être pris-e en charge sans réflexion déplacée sur le poids, manque de matériel médical adapté aux patient-es, chasse à l'obèse et mise au régime systématique, difficultés à passer des examens (scanners- ira), refus de prise en charge de PMA pour les femmes obèses, surmédicalisation de pathologies sans rapport avec le poids

- Emploi : difficulté à l'embauche, jugement sur l'apparence uniformes trop petits, postes de travail non adaptés,

- Silenciation de la parole des personnes grosses, fameux arguments du « tu l'as bien cherché », ou du « t'as qu'à te bouger ».

QUE DIT LA LOI ?

Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Art. L. 1110-2. - « La personne malade a droit au respect de sa dignité. »

Art. L. 1110-3. - « Aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins. »

Art. L. 1111-4. - « Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. »

Extrait du code de déontologie de l'Ordre National des Médecins :

Article 7 (article R.4127-7 du CSP)

« Le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. »

VIOLENCES MÉDICALES ?

Les violences médicales peuvent s'exprimer sous **différentes formes**, abordons ici celles qui concernent la **grossophobie** comme :

- Non consentement à un acte médical *échographie endo-vaginale non consentie ...*
- Paroles dégradantes *Vous n'allez pas faire un enfant dans votre état ...*
- Déni du motif de consultation *Vous venez pour une angine, vous repartez avec un régime*
- Culpabilisation sur le poids *Si vous maigrissiez vos problèmes disparaîtraient ...*
- Mise en avant du poids comme seule cause des pathologies *Maigrissez vous tousserez moins ...*
- Minimisation des troubles du comportement alimentaire *La boulimie c'est de la gourmandise Ah vous vous faites vomir, au moins vous maigrissez comme ça ! ...*
- Mauvais diagnostics ou mauvaise lecture des examens de santé par manque de connaissance du corps gros *Je ne peux pas lire votre écho, vous êtes trop gros*
- Manque d'équipements adaptés aux corps gros : *Tensiomètres, balances, tables d'examen, fauteuils roulants, blouses ...*
- Infantilisation du discours lié à l'alimentation et à la prise en charge de la santé par l'individu gros *Il suffit de moins manger et de bouger plus ! ...*
- Dégoût affiché du soignant-e face au corps gros *Mou de dégoût, précautions oratoires inutiles ...*
- Manque d'information et de connaissances face aux spécificités des dosages médicamenteux, contre-indications, sur les personnes grosses *Pilule du lendemain moins efficace au-dessus de 80kg ...*